



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professeurs techniques

Question écrite n° 39389

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur l'amélioration de la qualification des enseignants et la revalorisation de leur métier. Depuis janvier 1987, les ex-PCET titulaires du CAELEP sont assimilés pour leur traitement à la nouvelle catégorie des PLP 1. Cette assimilation à la catégorie des PLP 1 équivaut à un « déclassement ». Pour les PCET (CAELEP) qui sont âgés de plus de quarante-cinq ans, la seule proposition qui leur est faite - pour une hypothétique amélioration de leur situation - est de s'inscrire sur une liste d'aptitude PLP 2 en attendant l'âge de la retraite. Alors qu'il est actuellement question de revalorisation de la profession, elle souhaiterait savoir si des mesures peuvent être prises pour remédier à cette situation qui ne tient pas compte du niveau de formation et des efforts fournis.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Élisabeth](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39389

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1722